

Quelques années avant 1789, Notre-Dame était l'une des principales organisations qui exerçait des droits sur le territoire fontenaisien à travers son Chapitre (chanoines nommés par l'Evêque de Paris).

La maison seigneuriale de Notre-Dame était située au niveau des actuels 37-39 rue Boucicaut. Elle comportait notamment un auditoire et une geôle. Un poteau aux armes du Chapitre, planté sur la place de l'église, affirmait son droit de justice. Parmi les affaires traitées, en 1641, celle d'un dénommé Gallot, qui fut condamné à mort pour crime de fausse monnaie.

Quelques bornes en pierre restèrent longtemps la dernière trace de ce système féodal qui ne survécut pas à la Révolution de 1789.

***L'Archive de la Quinzaine n°389***

*Du lundi 20 mai au samedi 1er juin 2019 :*

***L'incendie de Salins  
(1825)***

Les Archives municipales vous accueillent  
le mardi de 13h30 à 18h00/ le mercredi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 /  
le jeudi de 9h30 à 12h30/ le vendredi de 9h30 à 12h30 ou sur rendez-vous.

Archives municipales  
10, rue Jean Jaurès  
92 260 Fontenay-aux-Roses  
Tel. 01 41 13 21 12  
[david.descatoire@fontenay-aux-roses.fr](mailto:david.descatoire@fontenay-aux-roses.fr)

<https://www.fontenay-aux-roses.fr/35/histoire-et-patrimoine.htm>

***L'Archive de la Quinzaine<sup>1</sup> n°388***

*Du lundi 6 mai au samedi 18 mai 2019*

***Une borne du Chapitre de Notre-Dame  
(années 1960)***

A partir du XII<sup>e</sup> siècle, un système féodal se met en place sur le territoire français désormais divisé en seigneuries : des individus ou, plus souvent, des institutions prennent le contrôle de terres auxquelles sont associés des droits (justice), des redevances (cens, champart...) et des services (corvées...).

Ce cadre économique et judiciaire très complexe est ancré dans un territoire précis. Des plans de bornage sont régulièrement établis pour que chaque institution puisse réaffirmer son droit sur un espace précis.

Celui-ci est généralement délimité par des bornes en pierre dont certaines ont miraculeusement traversé les siècles. Celle-ci fut photographiée au milieu des années 1960 dans le sentier du Clos-des-Chevillons qui, deux siècles plus tôt, était en partie contrôlé par le Chapitre de Notre-Dame (AM FaR fonds Germaine Mailhé, photo Line Mailhé) :

---

<sup>1</sup> Tous les quinze jours, les Archives municipales proposent un document original concernant l'histoire de Fontenay accompagné d'un petit texte de présentation. L'ensemble forme *L'Archive de la Quinzaine*.



AM FaR